

Le « grand débat » sur l'École en France
interview de Claude Thélot, président de la Commission.

De septembre 2003 à octobre 2004, la Commission du Débat National sur l'avenir de l'École présidée par M. Claude Thélot a suscité 13000 débats en France auxquels ont participé plus d'un million de personnes. La synthèse de ce Débat – que l'opinion française a nommée « Rapport Thélot » - a été remise au ministre de l'Education Nationale le 6 avril 2004. Treize tomes de la « Bibliothèque du débat » ont été archivés ; deux ouvrages majeurs ont été rendus publics dès 2004 : Les Français et leur École. Le miroir du débat, Paris, édition Dunod, et Pour la réussite de tous les élèves, Paris, coédition La Documentation française et Sceren-CNDP. Les travaux de la Commission avaient pour mission d'aider à l'écriture d'une nouvelle Loi d'Orientation sur l'Ecole remplaçant celle de 1989, dite « Loi Jospin », et de définir les grandes lignes d'une politique éducative au cours des 15 à 20 années à venir. Claude Thélot nous a reçu dans son bureau de la Cour des Comptes à Paris pour un entretien au ton très libre et dans un contexte social particulier, alors que se votait au Parlement la proposition de nouvelle loi d'Orientation.

Monsieur Thélot, merci d'accueillir les *Cuadernos de Pedagogias*. Maintenant que le « Grand Débat » a eu lieu en France, qu'il a été une formidable occasion de discussions sur le rôle de l'école et de polémiques sur les choix politiques possibles, peut-être pouvez-vous revenir sur les raisons qui ont présidé à sa tenue ?

Claude Thélot : Dans l'ensemble de nos démocraties, et pas seulement en France, se lit l'impératif d'une réforme des systèmes éducatifs. Pour ma part, j'y vois trois raisons. La première est constitutive à nos démocraties. Les citoyens sont désormais plus éduqués, plus éclairés, plus exigeants. Il me semble que sur des services publics auxquels ils tiennent, leur

donner la possibilité de s'exprimer et tenir compte de cette expression autrement que par un simple bulletin de vote est essentiel pour renouveler les formes de la démocratie. Deuxième point, la place de nos pays dans un monde qui a profondément changé. La France notamment, qui s'est longtemps pensé comme le pays de l'universel, doit s'ouvrir à cette réalité ! Il faut qu'elle en tire des conséquences sur son système éducatif. La place de chacun des pays dans le monde en général, dans l'Europe en particulier, doit commander une nouvelle réflexion sur l'évolution des systèmes éducatifs : ce qu'on y fait, pourquoi on le fait, comment on le fait. Enfin, je pense à des raisons qui tiennent à la singularité de chaque système éducatif. En France, j'en vois deux : le système éducatif ne progresse plus depuis 10 ans, il y a en particulier une part de grand échec que nous n'arrivons pas à faire diminuer, échec certes moins important qu'il y a 30 ans, mais aux conséquences plus graves. Ultime raison propre à la France, liée au « baby-boom » de l'après-guerre : la moitié des professeurs et les deux tiers des inspecteurs et des responsables d'établissements scolaires partent en retraite dans les 8 ans qui viennent... Nous avons donc un immense renouvellement de la structure du système éducatif à un moment où le monde est en pleine évolution : il serait déraisonnable de ne pas réfléchir dès maintenant à ce que doit être le métier d'enseignant, le rôle du système éducatif, ses missions, son fonctionnement.

Vous soulignez le contexte français et mondial du débat. Le rapport du « Grand Débat » insiste en effet sur un point : « l'éducation française reste et restera nationale ». Or, on y trouve également les mêmes conclusions que celles que l'Union Européenne place dans le rapport de Lisbonne de 2000, et les mêmes expressions fondamentales : « tous les individus doivent acquérir un socle minimum de compétences pour pouvoir apprendre, travailler et s'épanouir dans la société et l'économie de la connaissance... ».

A mon avis en effet, les systèmes éducatifs doivent rester à échéance de 20 ou 30 ans nationaux, mais ils doivent instiller un certain nombre d'éléments européens. Que l'Europe

disse que chaque système doive avoir un « socle de compétences », c'est très bien, mais celui-ci sera propre à chaque pays. Le socle n'est pas le même pour le Royaume-Uni, pour l'Espagne et pour la France ! C'est l'idée de socle qui est commune. D'autre part, chaque système éducatif national appartient à un système européen de plus en plus structuré ; le « processus de Lisbonne » demande à ce que chaque pays soit comptable devant les autres de ses résultats. Le cercle vertueux entre fonctionnement et évaluation est désormais à un niveau européen et si chaque système plonge ses racines dans sa propre histoire, chacun doit apprendre des autres.

A la lecture du rapport, on s'aperçoit d'ailleurs qu'on ne trouve jamais le mot « État » mais toujours le mot de « Nation ». Ce choix est-il délibéré ? Que signifie-t-il ?

Dans notre monde désormais, l'École n'intéresse pas que l'État mais bien tout le pays. Il y a cent ans, cela n'était pas le cas. L'École s'est parfois construite contre l'État, contre les parents. On ne s'occupait pas non plus des entreprises. Le fonctionnaire en 1885 n'appartenait pas à la collectivité locale mais à l'État, ce qui était un complet renversement par rapport à la situation antérieure. Aujourd'hui, l'École, c'est l'affaire de tout le monde, et d'abord du point de vue du financement, dans bon nombre de pays. Les entreprises financent, les parents financent, les associations, les communes, et bien sur l'État, au travers du financement des fonctionnaires d'État, ce qui est une tradition française à laquelle il faut rester attaché. Mais c'est aussi à travers les objectifs que l'École intéresse tout le monde. En un sens, qu'il y ait une main-d'œuvre qualifiée répondant aux besoins des entreprises est nouveau par rapport aux années 1930. Aujourd'hui, la racine de la réussite d'une entreprise, c'est une main-d'œuvre qualifiée. La cohésion sociale et la compétitivité économique ont mis l'École au centre de la Nation. Autrefois, on pouvait réussir hors de l'École, aujourd'hui, cela n'est plus aussi vrai ! D'où la conséquence indélébile que l'objectif de l'École soit la « réussite de tous les élèves ».

Cette phrase est l'une des conclusions phares du « grand débat ». Comment, concrètement, les débats ont-ils été préparés, comment en est-on arrivé à ces conclusions ?

Le Haut Conseil de l'Évaluation a donné des éléments d'évaluation sur l'École et la Commission a proposé 22 sujets de discussion prospectifs. Il fallait alimenter les débats grâce à des matériaux concrets sans que ceux-ci ne le réduisent. Ce qui est étonnant, c'est que près de la moitié des français ont choisi un sujet en particulier : « Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ? ». Cela, personne ne pouvait le deviner à l'avance ! Cela pointe un aspect du système antérieur qui ne parvient plus à donner à chacun les éléments de sa propre réussite ! Cela nous interroge : comment parvenir alors à la réussite de chacun ?

Les 5 sujets les plus fréquemment choisis posent tous en effet la question du « Comment ? ». Ce n'est donc pas tant sur le contenu que les débats ont porté, mais bien sur la manière d'enseigner. Or, on a retenu en particulier la question du contenu avec le fameux « socle de connaissances »...

Absolument ! Les citoyens éduqués n'acceptent plus la divergence entre les objectifs et les réalités. Ce qui compte pour l'immense majorité des personnes ayant débattu, c'est de savoir comment faire passer les objectifs dans les faits ! La finalité politique n'est plus de donner des objectifs sans pour autant se donner les moyens d'y parvenir, mais de s'engager à rendre ces objectifs atteignables ! Le 6ème sujet le plus choisi parmi les 22 portait justement sur le « socle de connaissances, de compétences et de règles de comportement ». Ce qui signifie que chacune des disciplines enseignées à l'école contribue à l'ensemble de ces compétences essentielles, c'est-à-dire maîtrisées par toute une génération. Si vous ne faites pas cela, ce n'est pas un socle que vous bâtissez mais une accumulation de programmes qu'aucun élève, sauf les 10% de très bon, ne maîtrisera ! Ce qui est au centre, ce n'est pas l'élève, ni le savoir, mais la maîtrise du socle de scolarité obligatoire !

Que signifie le grand objectif : "Pour la réussite de tous les élèves" ? En quoi est-il en rupture ou en accompagnement du thème national précédent ?

L'article 3 de la précédente Loi d'orientation disait certes de mener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat, mais on a oublié que dans le même article, on devait mener 100% des élèves au niveau 5, c'est-à-dire au CAP (Certificat d'Aptitude Professionnel). Nous avons donc repris cet objectif. Il doit y avoir un socle commun à toute une génération : des compétences, des règles de comportement. Il faut y mener 100% d'une génération. Et puis, une fois ce socle atteint, il faut tenir compte, au lycée, des différences des élèves et introduire une personnalisation de l'enseignement. Une vraie politique éducative doit proposer à la fois la maîtrise de choses communes et l'adaptation à la diversité des élèves.

Certains observateurs reprochent au « socle » d'être un « Salaire Minimum d'enseignement » au rabais, et de ne faire de l'École un ascenseur social que pour ceux qui, intellectuellement ou socialement, sont déjà privilégiés ?

La Commission a exactement l'idée de faire élever le niveau d'éducation de toute la jeunesse. C'est un objectif indépassable de nos démocraties. Pour la compétitivité économique, pour la cohésion sociale, pour l'épanouissement de chacun, l'augmentation du niveau de chacun est un impératif. Le « socle » est en cela essentiel. Il faut avoir la démarche de l'architecte : pour construire une maison durable, il faut des fondations inébranlables ! En Europe, 15% d'enfants ne maîtrisent pas les fondamentaux : c'est bien de ceux-là qu'il faut aussi s'occuper. Il ne s'agit pas de rabaisser le niveau de tous, mais de réduire l'inégalité fondamentale entre les 15% et les 85% ...

... ce qui requiert un investissement important de la Nation.

Ceux qui ne songeraient pas à investir durablement dans l'éducation prendraient un risque énorme ! Or, les moyens sont avant tout ceux des ressources humaines, le paiement des personnels. Aussi, le point central de la formation à venir sera celui de la diversification des

moyens, en qualité et en quantité. Par ailleurs, nous n'avons pas une École juste : elle ne s'attache pas à faire réussir les élèves qui ont le plus de mal à réussir. Être au service de tous, ce sera personnaliser des apprentissages : on ne pourra plus enseigner de la même façon et avec les mêmes moyens dans cette école-ci ou dans cette école-là.

Quels moyens par exemple seront mis au service de la « maîtrise de la langue française », alors que d'un autre côté, on réduit la place des autres langues, notamment les langues régionales comme l'occitan, au profit de l'anglais de communication internationale ?

Ce « socle commun », c'est au Parlement de le définir. La Commission, elle, préconise à la fois la maîtrise de l'anglais de communication internationale dès le CE2 (8 ans), puis d'une seconde langue dès la 5ème (12 ans). Ces deux langues devront être évaluées au brevet. La Commission n'est pas compétente pour savoir comment bien apprendre le français, ou l'anglais de communication internationale, ou les mathématiques, même si je crois savoir qu'un apprentissage précoce de langues vivantes favorise la maîtrise du français. Nous n'avons pas voulu écartier les langues, mais nous avons dit qu'il y avait une espèce « d'espéranglais » à savoir maîtriser, avant le besoin d'une autre langue étrangère à enseigner dès la 5ème et non plus dès la 4ème... Par ailleurs, la place des langues, notamment de l'anglais, se trouve aussi hors de l'école, dans l'ensemble de la société. C'est là que les élèves pourront aussi les apprendre. Car notre enseignement des langues est pour l'heure trop dispersé pour être efficace dans les petites classes ; quant au lycée, il n'offre pas assez de diversité pour répondre aux envies d'apprendre de la jeunesse. Nous proposons ainsi que les futurs enseignants puissent avoir des compétences bivalentes, et savoir enseigner une discipline dans une autre langue. Par ailleurs, les projets locaux ou régionaux doivent prendre le relais d'offre généralisée en langue : en Alsace, par exemple, on apprendra en priorité l'allemand...

A ce sujet, la Commission entend rééquilibrer la part de l'offre et de la demande d'enseignement. Comment tiendra-t-on compte de la diversité des publics, de l'enseignement individualisé, des projets individuels de formation ?

Dans le cadre de la scolarité obligatoire, avant le lycée donc, la Commission a donné quatre conditions. Faire des choix : le socle ne peut pas être la somme de tous les programmes ; recruter, former, évaluer les futurs professeurs d'une façon très différente puisqu'ils doivent être les acteurs de la réussite de tous les élèves : ils doivent donc pouvoir apprendre à diversifier leurs enseignements, et personnaliser leurs apprentissages ; diversifier les moyens, entre des classes à 5 ou 8 dans certains cas, de 28-30 pour d'autres ; enfin, afficher les objectifs de chaque cycle et ne pas permettre à des élèves de glisser d'un cycle à l'autre sans en maîtriser les compétences. Après le brevet qui valide les compétences acquises en école primaire et collège, années de socle et d'enseignements communs, le post-obligatoire peut et doit être plus diversifié. C'est par une vraie éducation au choix des métiers que chacun pourra élaborer son projet.

Vous parlez d'éducation au choix... Le mot « culture » est absent des deux documents édités par la Commission. Je suppose que cela n'est pas volontaire ...

Il est absent ? En êtes-vous sûr... ? La Commission n'a jamais eu de vision instrumentale de l'éducation, jamais. Et d'ailleurs, cela n'est pas demandé par les Français. L'importance considérable que nous avons mise dans le « vivre ensemble » le prouve. Mais il est vrai aussi que les Français attendent que l'École se préoccupe de former à un métier... Peut-être même que pour que les autres buts de l'École soient légitimes, il faudrait que tous les diplômés trouvent un emploi. Si l'École vous forme à autre chose qu'à avoir un métier, ces diplômés seraient de la poudre aux yeux.

**Est-il prévu une plus grande autonomie des établissements scolaires, des académies ?
Comment se mettra en place une plus grande telle décentralisation ?**

Je pense que le défi de tous nos systèmes éducatifs, c'est de trouver une conciliation propre au génie de chaque pays entre un cadre européen, et/ou national, et une plus grande autonomie des établissements. Les systèmes traditionnellement centralisés, comme le français, cherchent à se décentraliser ; les systèmes décentralisés, comme l'espagnol, cherchent sur certains aspects à se centraliser... Je rappelle que l'article 18 de la Loi de 1989 s'efforçait avec l'idée de « projet d'établissement » de trouver une forme de conciliation. Nous n'avons pas réussi. C'était une bonne idée, une de plus, qui a échoué.

Pour quelle raison ?

Et bien parce que le projet qui devait être tourné vers le cœur de la vie du collège : la façon d'éduquer, le comment, a très vite dérivé vers un document s'occupant de la périphérie (l'organisation d'un voyage scolaire par exemple...). C'est devenu un outil bureaucratique pour récupérer des moyens... La Commission a choisi de reprendre cette même bonne idée, mais sous une autre forme : d'où l'idée de « contrat », c'est-à-dire un document signé par l'établissement, les élus régionaux, l'État central. C'est un partenariat pluriannuel, avec des objectifs évaluable, des moyens spécifiques, assurant un pilotage au plus près de chacun des établissements. La nouvelle Loi, pour des raisons juridiques, reprend l'idée de projet et rejette l'idée de contrat... Je crois que ce n'est pas une bonne idée.

Parce que cela n'engage pas davantage de responsabilisation des établissements ?

Vous ne pouvez pas engager une démarche de contrat, d'autonomie et de responsabilité croissante des établissements, sans évaluation. La contre partie de l'autonomie, c'est l'évaluation, en tout cas quand on n'est pas dans une régulation par le privé, ce qui ne serait pas à mon sens souhaitable. L'éducation, c'est un bien public qui doit être régulé dans l'espace public.

L'évaluation est un maître-mot de la Commission, or, le débat portant sur l'évaluation a été l'avant dernier choisi ...

En France, l'insuffisance de l'évaluation par le système éducatif lui-même est une des causes de son propre échec. Les médias, les parents, se chargent alors de juger de ce qui est du ressort du système. Contrairement à ce que dit Philippe Meirieu, l'École n'est pas qu'une institution ; c'est aussi un service. Elle doit répondre à la demande légitime des parents, et des élèves.

Justement, que convient-il de changer à la formation initiale et permanente des professeurs?

Les réformes les plus importantes ne sont pas structurelles... Supprimer les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, désormais devenus écoles universitaires depuis la Loi Fillon) ne résoudrait rien, et serait à mon avis mauvais ! Être professeur, c'est enseigner ce que l'on sait. La réforme est une pratique. Premier principe : l'allongement de la durée de formation professionnelle à deux ans. Deuxièmement : l'apprentissage par une vraie alternance équilibrée entre IUFM et classe. Troisièmement : des formateurs qui ne sont pas coupés de la réalité de l'enseignement. Il faut plus de formation et d'évaluation ! Et arriver à rendre obligatoire la formation continue de sorte que le professeur soit à même de faire réussir tous ses élèves.

Dans la réalité, les IUFM sont rattachés aux Universités, ce qui les éloigne des corps d'inspection et les rapproche de contenus théoriques ; de plus on passera bien de un à deux ans de formation, mais de 450 heures actuelles sur un an à 360 heures seulement sur deux ans...

La Commission a pris soin de proposer au gouvernement des maquettes peu coûteuses. Mais songez qu'au-delà des contraintes macroéconomiques qui restent considérables pour 3 ou 4 ans, notre travail a été de dégager des propositions pour un horizon de 15 à 20 ans. Par ailleurs, nous n'avons pas préconisé cette intégration aux universités à cause des risques

d'une théorisation des contenus de formation et d'une plus grande autonomie vis-à-vis de l'employeur qu'est l'État.

Qu'a conservé du « Rapport Thélot » le projet de Loi d'Orientation? Qu'a t-il rejeté, et pourquoi?

Mon jugement d'ensemble est que le projet de Loi est relativement éloigné des propositions de la Commission. Cette distance a un côté décevant. Certaines préconisations y sont totalement absentes, en particulier ce qui concerne la formation, l'évaluation, le déroulement de carrière des nouveaux professeurs confrontés aux nouveaux objectifs, ou encore les rapports entre parents et enseignants... Par ailleurs, il était attendu qu'un gouvernement ait moins de liberté de réforme qu'une Commission, libre et intègre comme l'a été la nôtre. Cette distance vis-à-vis du pouvoir, souhaitée par moi et voulue par le ministère, n'engageait pas le gouvernement. Enfin, le changement de Ministre de l'Education (M. Luc Ferry remplacé par M. François Fillon) a fragilisé le processus - débat ; rapport ; Loi - souhaité par le Chef de l'État.

Claude Thélot, pensez-vous que les réformes éducatives peuvent changer l'Ecole?

Une Loi, même dans un pays comme le nôtre, n'est jamais une condition suffisante à la réforme. Ce n'est donc pas tant par rapport au travail préliminaire de la Commission qu'il convient de lire la Loi, mais il faudrait la regarder par rapport à ce qu'elle permet, interdit, incite, empêche, aux Réformes d'advenir... Beaucoup de réformes passent par des décrets, par des pratiques. Nous savions que le Rapport n'avait pas pour seule fonction d'alimenter la Loi. Même si la Loi est éloignée du Rapport, pour des raisons d'action politique diverse, ce qui est dit dans le Rapport pourra toujours arriver à se concrétiser dans une réforme après la Loi... dans un horizon plus ou moins lointain.